



PREFECTURE EURE-ET-LOIR



DIRECTIVE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres

ORIENTATIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
DOCUMENT GRAPHIQUE

CARTE V
Synthèse communale : Magny

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre - Val de Loire Février 2021	Sources : DREAL Centre - Val de Loire BD Parcellaire Projection : RGF Lambert 93 (ESPG : 2154)
--	--

LÉGENDE

- Cathédrale
- Vues majeures
- Cônes de vues
- Périmètre d'application de la directive
- Aire d'exclusion des objets de très grande hauteur
- Limitation des hauteurs des constructions et des végétaux (m NGF)
- Hauteurs des pylônes isolés**
- 0 m
- 30 m
- 40 m
- 50 m